



## Changement de destination d'un batiment en zone agricole

Par **AM13**, le **26/03/2012** à **16:56**

Bonjour,

je vais hériter d'un bâtiment (écurie + une grande salle) en zone agricole qui n'a jamais été habité (avec eau par forage, EDF, et fosse septique), ce bâtiment et les parcelles de la propriété ne dépendent d'aucune activité agricole, c'était seulement une propriété familiale où il y avait poule chevaux et où l'on faisait repas de famille anniversaire etc..

Donc ma question est de savoir si je peux y vivre et y faire des travaux (se servir des écuries pour y faire des chambres), sachant que ce bâtiment n'est pas considéré comme une habitation.

Un changement de destination est-il possible?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **amajuris**, le **26/03/2012** à **18:02**

bjr,

en zone agricole votre projet ne me semble pas possible.

vous pouvez interroger votre mairie et/ou demander un certificat d'urbanisme d'information ou

opérationnel.  
cdt